

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 9–13 novembre 2009

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

**Point 4 de l'ordre du
jour**

*Pour information**

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2009/4-C
2 octobre 2009
ORIGINAL: ANGLAIS

POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE HOMMES- FEMMES: PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL (2010–2011)

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

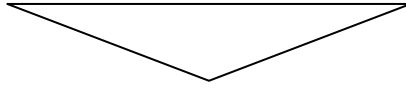
Directeur de la Division des politiques, de la planification et des stratégies: M. D. Stevenson tél.: 066513-2325

Chef chargée de la politique du PAM en faveur des femmes, des enfants et de l'égalité des sexes: Mme I. Jallow tél.: 066513-3642

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



PROJET DE DECISION*



Le Conseil prend note du document intitulé " Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes: Plan d'action institutionnel (2010–2011)" (WFP/EB.2/2009/4-C).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



“Le Conseil a approuvé la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1) et a [...] invité le Secrétariat à lui présenter un plan d’action pour l’ensemble du Programme, assorti d’échéances précises et d’objectifs réalistes et mesurables, exposant en détail les mesures institutionnelles en faveur de l’intégration de la problématique hommes-femmes et précisant le niveau de ressources requis.”

Décision 2009/EB.1/3 du Conseil d’administration

CONTEXTE

1. La nouvelle Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes, qui vise à promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes afin de résoudre les problèmes de la faim et de la malnutrition, définit le cadre général applicable à la prise en compte constante de la problématique hommes-femmes dans les politiques, processus opérationnels et programmes du PAM, à tous les niveaux¹.
2. Cette politique définit les mesures d’appui institutionnel qui sont essentielles à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations du PAM, conformément aux principaux aspects de la politique et de la stratégie appliquées à l’échelle de tout le système des Nations Unies en matière de prise en compte systématique de la question de l’égalité des sexes (CEB/2006/2).

➤ Renforcement des capacités

- ◇ Le PAM veillera à ce que les membres de son personnel acquièrent la capacité d’intégrer la problématique hommes-femmes à leur travail, notamment en effectuant des analyses.
- ◇ Dans le cadre de sa participation aux équipes de pays des Nations Unies et au processus d’élaboration de stratégies pour la réduction de la pauvreté, le PAM interviendra auprès des gouvernements et de leurs partenaires coopérants, et leur prêtera son appui, pour qu’ils développent leur capacité d’intégrer une perspective sexospécifique dans leurs plans, politiques et programmes nationaux en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ Obligation redditionnelle

- ◇ Le PAM améliorera et révisera ses systèmes et ses mécanismes d’obligation redditionnelle et en adaptera les outils afin de prendre en compte la problématique hommes-femmes, d’encourager ses partenaires à le faire et de renforcer ses systèmes de suivi et d’évaluation afin de mesurer les progrès de la lutte contre les inégalités entre les sexes et d’en rendre compte; il s’agit notamment de suivre les allocations et les dépenses se rapportant à la problématique hommes-femmes et d’en rendre compte².

¹ WFP/EB.1/2009/5-A/Rev.1

² Voir: Programme des Nations Unies pour le développement. Rapport "Global Gender Retreat". Caracas, Avril 2009, page 8, disponible à l’adresse: <http://jposc.org/documents/ReportGlobalGenderRetreat2009.pdf>; et Conseil de sécurité de l’Assemblée générale des Nations Unies. Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d’un conflit. A/63/881-S/2009/304, 11 juin 2009



➤ **Partenariats, action de sensibilisation et recherche**

- ◇ Le PAM travaillera de concert avec ses partenaires pour susciter une prise de conscience accrue de l'importance qu'il y a à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, élaborer une stratégie de communication et de sensibilisation en la matière et faire du réseau de coordonnateurs pour la problématique hommes-femmes un réseau de sensibilisation;
- ◇ le PAM collaborera avec des établissements universitaires afin de mener des recherches en vue d'améliorer ses politiques et ses programmes et collaborera avec ses partenaires pour évaluer l'impact de ses interventions.
- ◇ Le PAM continuera de resserrer ses liens de partenariat à tous les niveaux, y compris au niveau interorganisations, pour s'attaquer aux problèmes liés à l'inégalité entre hommes et femmes, et s'attachera à promouvoir le partage des connaissances.
- ◇ Le PAM travaillera de concert avec ses partenaires pour mobiliser des moyens supplémentaires, notamment des connaissances spécialisées.

➤ **Intégration de la problématique hommes-femmes aux opérations**

- ◇ L'incorporation aux opérations d'une perspective sexospécifique sera obligatoire au PAM tout au long du cycle de programmation et d'exécution d'un projet et les outils d'évaluation du PAM seront revus et corrigés en conséquence afin d'appuyer cette démarche.
- ◇ Le PAM mobilisera des ressources afin d'établir un fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes³ de manière à aider les bureaux de pays à mettre en oeuvre des activités novatrices de nature à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.
- ◇ Le PAM lancera un label de "bureau de pays attentif à la problématique hommes-femmes"⁴ qui sera décerné aux bureaux de pays ayant appliqué les mesures préconisées dans la politique adoptée par le PAM en la matière.

³ Le fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes a été créé pour inciter les bureaux de pays à élaborer des projets innovants et adaptés au contexte qui contribuent à l'application de la politique et du Plan d'action du PAM et leur fournir un appui. Ce fonds sera géré par l'Unité chargée de la gestion des dons qui relève du Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle. Les propositions émanant des bureaux de pays seront examinées par le Comité des dons sur la base de critères définis par la Division des politiques, de la planification et des stratégies. Les propositions doivent être adaptées au contexte, innovantes et fondées sur une analyse différenciée par sexe. Il pourrait par exemple s'agir de moyens innovants de lutter contre les violences perpétrées contre les femmes durant les distributions de produits alimentaires du PAM ou de réduire la charge que représente pour les femmes la collecte des vivres, en mobilisant les hommes pour venir chercher les produits alimentaires ou en faisant appel aux communautés pour en assurer le transport.

⁴ Ce label de bureau attentif à la problématique hommes-femmes, qui récompense les bureaux de pays qui appliquent la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes, sera décerné sur des critères précis, par exemple: i) la présence d'un directeur de pays qui milite en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes; ii) la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe; iii) le renforcement des capacités du personnel dans le domaine de la problématique hommes-femmes; iv) la prise en compte de cette problématique dans tous les projets; v) les progrès réalisés sur la voie de la parité entre les sexes au sein du personnel; vi) l'affectation d'un budget spécifique; et vii) le respect des directives relatives aux distributions d'aide alimentaire pour alléger le fardeau qu'elles représentent pour les femmes et améliorer leur sécurité. Grâce à la formation dispensée dans le domaine de l'audit sur les questions d'égalité entre hommes et femmes, les bureaux de pays seront mieux à même de s'auto-évaluer, et une méthode d'évaluation des critères permettant d'obtenir le label sera définie en consultation avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

3. La politique définit également les priorités en matière de programmation. Il s'agit d'actions ciblées en faveur des femmes, comme le prévoyait la politique antérieure⁵, et de nouvelles priorités dont le but est de combler les lacunes et de relever les nouveaux défis.
4. Les interventions ciblées en faveur des femmes et des filles doivent se poursuivre:
 - fournir une aide alimentaire aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux enfants de moins de 5 ans et aux adolescentes;
 - donner aux femmes l'accès à l'aide alimentaire du PAM et sa maîtrise en faisant d'elles les titulaires des cartes de rations, le contexte local étant pris en considération;
 - favoriser la participation des femmes aux comités de distribution de l'aide alimentaire et aux autres instances de décisions intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition;
 - améliorer l'accès des filles à l'éducation et réduire les différences entre garçons et filles dans l'éducation primaire et secondaire, en utilisant comme incitation la distribution de rations à emporter.
5. En matière de programmation, le PAM appliquera de nouvelles priorités dans certains pays, et il recueillera, en collaboration avec ses partenaires, des informations et des données quantitatives sur les résultats et l'impact obtenus; ces nouvelles priorités sont les suivantes:
 - **Protéger les femmes et les filles:**
 - ◇ Le PAM continuera de renforcer la protection de sa population cible et de ses fonctionnaires.
 - ◇ Le PAM s'attachera à prévenir la violence contre les femmes, les filles et les enfants dans le contexte de ses opérations; face à des situations d'urgence complexes, il s'emploiera à alléger le travail des femmes et des filles qui vivent dans des camps et améliorer leur sécurité. À cette fin, il mobilisera notamment des ressources pour distribuer d'autres combustibles et contribuer à mettre en place des stratégies de protection des femmes et des filles déplacées.
 - **Intégrer une perspective sexospécifique aux programmes de lutte contre le VIH/sida:**
 - ◇ Le PAM continuera d'appuyer les interventions mises sur pied au niveau interorganisations concernant le VIH en utilisant son aide alimentaire pour mener des activités de prévention, d'atténuation, de traitement, d'appui et de soins, en veillant à ce que les mesures prises intègrent une perspective sexospécifique.
 - **Améliorer les programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles (SNMI):**
 - ◇ Le PAM encouragera la participation des hommes et des garçons aux programmes de SNMI.

⁵ "Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire" (WFP/EB.3/2002/4-A).



- **Promouvoir l'égalité des sexes au moyen des programmes d'alimentation scolaire appuyés par le PAM:**
 - ◊ Le PAM utilisera ses programmes d'alimentation scolaire comme tremplin pour promouvoir l'égalité des sexes au cours des années décisives du développement des enfants, en recourant à des méthodes innovantes de sensibilisation et d'apprentissage.
- **Promouvoir des relations positives entre les sexes et appuyer les moyens de subsistance durables:**
 - ◊ Le PAM utilisera l'assistance alimentaire pour promouvoir des relations positives entre hommes et femmes et pour appuyer la mise en place de moyens de subsistance durables et d'un solide système de suivi pour s'assurer que les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité aux activités Vivres pour la formation (VPF) et Vivres contre travail (VCT), aux programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation, aux activités Espèces contre travail et aux projets Achats au service du progrès.

FINALITÉ ET PORTÉE DU PLAN D'ACTION

6. Le Plan d'action du PAM est l'outil opérationnel qui sert à appliquer la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes. Englobant à la fois les fonctions normatives et opérationnelles du Programme, il traduit la politique en actions concrètes assorties d'indicateurs et d'objectifs mesurables, répartit les responsabilités et indique les ressources requises.
7. Le Plan a pour objet de contribuer à la réalisation des cinq Objectifs stratégiques du PAM et de compléter le Cadre de résultats stratégiques du PAM⁶ par la mise en place d'un cycle de suivi et évaluation commun, préconisé dans une perspective d'optimisation des coûts.
8. Il vise également à aider les bureaux régionaux et les bureaux de pays à intégrer dans leurs plans de travail des actions en faveur de l'égalité hommes-femmes adaptées au contexte et fondées sur une analyse différenciée par sexe dont la mise en œuvre puisse être mesurée.

DURÉE

9. Le présent Plan d'action du PAM couvre la période allant de janvier 2010 à décembre 2011, laquelle coïncide avec celle couverte par le Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011. Sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation et le Plan sera mis à jour tous les deux ans.

⁶ Les indicateurs visant à mesurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes qui figurent déjà dans le cadre de résultats stratégiques ne sont pas repris dans le présent Plan d'action.

PRIORITÉS ESSENTIELLES POUR LA PÉRIODE 2010–2011

10. Pour la période 2010-2011, les principales priorités sont les suivantes⁷:

- i) développer les connaissances des membres du personnel concernés au premier chef et leurs capacités à effectuer des analyses différenciées par sexe et à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets;
- ii) établir un cadre d'obligation redditionnelle qui permette de rendre compte de la problématique hommes-femmes, s'appuyant sur des dispositifs de suivi et transmission d'informations adaptés au sein du PAM;
- iii) promouvoir et renforcer les partenariats à tous les niveaux dans la perspective de la mise en œuvre de la politique;
- iv) mener une action de sensibilisation en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, y compris en y associant les hommes et les garçons, qui ont un rôle à jouer pour résoudre le problème;
- v) continuer de mener des actions ciblées en faveur des femmes et des filles, moyennant la définition d'objectifs reposant sur une analyse différenciée par sexe dans les bureaux de pays, en visant une participation équitable, en tenant compte du contexte local;
- vi) expérimenter ces nouvelles priorités de programmation dans des pays partenaires du PAM, en collaboration avec ses partenaires, et en mesurer les résultats, les effets directs et l'impact.

MÉCANISMES INSTITUTIONNELS D'APPLICATION DU PLAN D'ACTION

11. L'application de la Politique en matière de problématique hommes-femmes suppose d'élargir à l'ensemble de l'institution la responsabilité et l'obligation redditionnelle qui incombaient aux coordonnateurs pour la problématique hommes-femmes.
12. Les hauts responsables assureront la direction de l'application de la politique. Ils défendront l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans leurs déclarations de politique générale, quel que soit leur domaine d'action⁸. La direction s'engagera à apporter un appui financier aux activités relatives à la problématique hommes-femmes à l'échelle des pays et recherchera des financements extrabudgétaires pour créer un fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes afin d'aider les bureaux de pays à élaborer et à lancer des initiatives en la matière⁹.

⁷ L'expérimentation des nouvelles priorités en matière de programmation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Un budget estimatif de 2 millions de dollars pour 20 pays servira à financer les activités, y compris la fourniture d'autres combustibles, ce qui contribuera à protéger les femmes qui vivent dans les camps.

⁸ Notamment les opérations, la gestion des ressources et l'obligation redditionnelle, les relations extérieures et les solutions aux problèmes de la faim.

⁹ "Réponse de la direction sur le rapport succinct de l'évaluation finale de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2008/6-B/Add.1).



13. Les exposés présentés par les directeurs régionaux au Conseil d'administration préciseront de manière détaillée les progrès de la mise en oeuvre de la Politique en matière de problématique hommes-femmes. Les administrateurs, au Siège et sur le terrain, seront chargés de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans leurs plans de travail, programmes et projets respectifs ainsi que dans leur concertation avec les partenaires, y compris les gouvernements hôtes.
14. Le Service chargé de la politique du PAM en faveur des femmes, des enfants et de l'égalité des sexes de la Division des politiques, de la planification et des stratégies aura pour responsabilité de coordonner la mise en oeuvre de la Politique en matière de problématique hommes-femmes et d'apporter aux services du Siège, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays l'encadrement et le soutien nécessaires.

**PREMIER OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT:
RÉDUIRE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM**

Objectifs stratégiques du PAM (Plan stratégique 2008–2011)

- 1: Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence
- 2: Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets
- 3: Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition
- 4: Réduire la faim chronique et la dénutrition
- 5: Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux

Effets directs de l'application de la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes	Indicateurs de résultats	Objectifs chiffrés
Effet direct 1. Amélioration des connaissances et des compétences du personnel du PAM en ce qui concerne l'intégration de la problématique hommes-femmes ¹⁰ dans les politiques, programmes et projets.	1.1. Pourcentage de politiques, programmes et projets qui intègrent cette problématique	1.1.1. Toutes les politiques de programmation et 75 pour cent des programmes et projets
Effet direct 2. Amélioration constante de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes et activités du PAM	2.1. Pourcentage des plans d'action du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays qui mentionnent la Politique en matière de problématique hommes-femmes ¹¹	2.1.1. Tous les plans de travail
	2.2. Pourcentage de mémorandums d'accord et d'accords de partenariat sur le terrain qui mentionnent la Politique en matière de problématique hommes-femmes	2.2.1. Tous les mémorandums d'accord et tous les accords de partenariat sur le terrain
Effet direct 3. Augmentation de la capacité des pays partenaires d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes ¹² dans leurs politiques, plans et projets nationaux relatifs à l'alimentation et à la nutrition	3.1. Nombre de pays partenaires dotés de politiques, plans et projets relatifs à l'alimentation et à la nutrition soucieux d'égalité des sexes élaborés avec l'appui du PAM	3.1.1. 50 pour cent des pays partenaires d'ici à la fin de 2011

¹⁰ L'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques, les programmes et les projets signifie que les préoccupations, les besoins et les priorités des hommes et des femmes, ainsi que leurs répercussions, sont prises en considération dans la conception, l'exécution et l'évaluation des politiques, programmes et projets en question.

¹¹ Un guide d'application de la Politique en matière de problématique hommes-femmes sera disponible pour faciliter l'inclusion des mesures pertinentes dans les plans d'action, les politiques et les projets élaborés par le personnel du PAM et ses partenaires.

¹² Les expressions "intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes..." et "prendre en compte la problématique hommes-femmes" sont interchangeable dans le présent document.

PREMIER OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: RÉDUIRE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM		
Objectifs stratégiques du PAM (Plan stratégique 2008–2011)		
Produits	Indicateurs de résultats	Objectifs chiffrés
A. Mesures d'appui institutionnel		
A.1. Formation de membres clés du personnel à la réalisation d'analyses différenciées par sexe et d'audits sur les questions d'égalité entre hommes et femmes ¹³ , à une allocation de ressources budgétaires soucieuse de la problématique hommes-femmes et à la sensibilisation à la Politique en matière de problématique hommes-femmes	A.1.1. Nombre et pourcentage de membres du personnel du PAM formés	A.1.1.1. 500 membres du personnel formés d'ici à la fin de 2011, par catégorie
A.2. Création et fonctionnement du fonds du PAM pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes	A.2.1. Nombre et pourcentage de bureaux de pays qui mènent des activités financées par le fonds	A.2.1.1. 25 pour cent des bureaux de pays mènent des activités financées par le fonds
A.3. Formation des homologues des gouvernements à l'analyse différenciée par sexe et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les projets, plans et politiques	A.3.1. Nombre de membres du personnel des pays partenaires qui ont reçu une formation	A.3.1.1. 100 membres du personnel des pays partenaires formés d'ici à 2011
A.4. Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les évaluations des besoins et autres évaluations du PAM	A.4.1. Nombre et pourcentage d'évaluations des besoins et autres évaluations qui intègrent cette problématique	A.4.1.1. La totalité des diagnostics et des évaluations
Effets directs des programmes	Indicateurs de résultats	Objectifs chiffrés
Effet direct 1. Renforcement de la protection des femmes et des enfants - filles et garçons - dans le cadre des distributions de vivres assurées par le PAM	1.1. Nombre d'opérations conformes aux lignes directrices relatives à la distribution des secours alimentaires. 1.2. Nombre d'innovations lancées à l'échelon national pour assurer la protection des femmes et des enfants	1.1.1. Toutes les opérations menées dans des pays en situation de conflit ou de sortie de conflit 1.1.2. Au moins une innovation par opération
Effet direct 2. Accès équitable des femmes et des hommes ainsi que les adolescents des deux sexes aux compétences et aux actifs créés dans le cadre des projets du PAM axés sur les moyens de subsistance ¹⁴	2.1. Pourcentage des femmes et d'hommes, ainsi que d'adolescents des deux sexes, ayant accès aux compétences et aux actifs créés dans le cadre des projets axés sur les moyens de subsistance, par type	2.1.1. Accès équitable, sur la base d'une analyse différenciée par sexe et compte tenu du contexte local
Effet direct 3. Les activités du PAM contribuent à l'amélioration des relations entre hommes et femmes au sein de la famille, des camps et des communautés	3.1. Sensibilisation et changement de comportement et de perception des hommes concernant le rôle de chaque sexe	3.1.1. 50 pour cent des projets pilotes donnent lieu à une amélioration des relations entre hommes et femmes

¹³ L'audit sur les questions d'égalité hommes-femmes est un outil institutionnel qui permet d'évaluer les progrès de l'application d'une politique en la matière. Il s'agit de recenser les difficultés et les lacunes tout en favorisant l'apprentissage sur les modalités de prise en compte de cette problématique au sein de l'organisation. Voir Bureau international du Travail (BIT), 2007, *Manuel à l'intention des animateurs d'audit de genre. Méthode participative du BIT*, Genève.

¹⁴ Activités VPF et VCT; programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation; Espèces contre travail; "Achats au service du progrès".



PREMIER OBJECTIF DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: RÉDUIRE L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM		
Objectifs stratégiques du PAM (Plan stratégique 2008–2011)		
Produits des programmes	Indicateurs de résultats	Objectifs chiffrés
B. Priorités de programmation		
B.1. Participation des adolescentes et des adolescents aux activités nutritionnelles, aux activités de sensibilisation sur la prévention du VIH/sida et aux projets axés sur les moyens de subsistance	B.1.1. Nombre et pourcentage d'adolescentes et d'adolescents participant aux projets, par type	B.1.1.1. 75 pour cent des bureaux de pays ciblent les adolescentes et les adolescents, dans chaque domaine spécifié, d'ici à la fin de 2010
B.2. Formation des femmes membres de comités à la gestion et la direction des activités	B.2.1. Nombre et pourcentage de femmes membres de comités ayant reçu une formation, par an	B.2.1.1. La moitié des femmes membres de comités ont reçu une formation chaque année
B.3. Distribution de rations à emporter aux filles à l'école pour les inciter à poursuivre leur scolarité	B.3.1. Nombre et pourcentage de filles recevant des rations à emporter	B.3.1.1. Des rations à emporter sont distribuées aux filles dans toutes les écoles bénéficiant de l'appui du PAM qui satisfont aux critères définis ¹⁵
B.4. Mise en œuvre du plan pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles ¹⁶	B.4.1. Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays	B.4.1.1. Rapports semestriels
B.5. Distribution d'autres combustibles aux femmes vivant dans des camps pour renforcer leur sécurité	B.5.1. Nombre de femmes recevant d'autres combustibles	B.5.1.1. Nombre de femmes vivant dans des camps en République démocratique du Congo et au Soudan ¹⁷
B.6. Participation des femmes et des hommes ainsi que des adolescents des deux sexes aux projets axés sur les moyens de subsistance ¹⁴	B.6.1. Nombre et pourcentage de femmes et d'hommes, ainsi que d'adolescents des deux sexes participant à des projets axés sur les moyens de subsistance, par type	B.6.1.1. Représentation équitable des femmes et des filles ¹⁸
B.7. Participation des hommes et des garçons à des programmes et projets appuyés par le PAM qui comportent des activités de sensibilisation à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes	B.7.1. Nombre et pourcentage d'hommes et de garçons participant aux programmes et aux projets, par type	B.7.1.1. Tous les pays ont au moins un projet qui comporte des activités de sensibilisation à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, l'effectif visé étant de 25 pour cent d'hommes et de garçons

¹⁵ Distribuer des rations à emporter aux filles dans les écoles bénéficiant de l'assistance du PAM où l'écart entre filles et garçons est supérieur ou égal à 15 pour cent dans l'enseignement primaire et à 25 pour cent dans l'enseignement secondaire. Des données seront fournies au niveau infranational.

¹⁶ Par exemple, relations sexuelles en échange d'une aide alimentaire.

¹⁷ Des études de faisabilité seront réalisées en 2009 pour choisir les types de combustible de remplacement et estimer le nombre de bénéficiaires.

¹⁸ En recourant à des méthodes de ciblage proportionnel adaptées au contexte, fondées sur une analyse différenciée par sexe.



A. MESURES D'APPUI INSTITUTIONNEL					
Activité	Calendrier		Responsable	Estimation du coût (en dollars)	
	2010	2011		2010	2011
A.1. Renforcement des capacités					
Assurer la formation du personnel du PAM dans les domaines de l'analyse différenciée par sexe, de l'audit sur les questions d'égalité entre hommes et femmes, de l'établissement de budgets et de la sensibilisation et la concertation axés sur la problématique hommes-femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OMHD ¹⁹ bureaux régionaux, bureaux de pays, OEDP, OMX	774 776	362 776
Évaluer l'impact de la formation		Octobre	OMX, OEDP, OMHD	40 000	
Créer trois postes de consultants spécialistes de la problématique hommes-femmes durant 11 mois, dans le but de renforcer la capacité des bureaux de pays	Janvier à décembre		bureaux régionaux, FLB	287 000 ²⁰	
Assurer la formation à l'analyse différenciée par sexe du personnel national des pays partenaires	Janvier à décembre	Janvier à décembre	bureaux régionaux, bureaux de pays	69 526 ²¹	69 526
Fournir un appui aux institutions publiques en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les politiques et les projets axés sur l'alimentation et la nutrition	Janvier à décembre	Janvier à décembre	bureaux de pays, personnel du PAM détaché auprès des ministères	Budget du programme	Budget du programme
A.2. Obligation redditionnelle					
Prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques et les projets du PAM	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OEDP, OMX, bureaux régionaux, bureaux de pays		
Sensibiliser les partenaires du PAM aux obligations découlant de la Politique en matière de problématique hommes-femmes dans le cadre de la mise en oeuvre des activités bénéficiant de l'appui du PAM ²²	Janvier à décembre	Janvier à décembre	tous les partenaires du PAM	50 000 ²³	
Prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les plans de travail et contribuer au contenu des rapports annuels de situation sur l'application de la politique du PAM en la matière	Janvier à novembre	Novembre	tous les administrateurs du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays		

¹⁹ Les sigles correspondant aux différents services du PAM sont développés dans la liste qui figure à la fin du présent document.

²⁰ Trois consultants de niveau III recevant un salaire mensuel de 8 700 dollars pendant 11 mois, les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance étant à la charge du bureau de pays demandeur.

²¹ Cent membres du personnel des contreparties.

²² Les accords de partenariat sur le terrain et les mémorandums d'accord seront remaniés pour tenir compte de la Politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes, et un guide relatif à sa mise en oeuvre sera élaboré à l'intention des partenaires.

²³ Pour mettre les partenaires au courant de la politique et des modifications qui en découlent dans les mémorandums d'accord et les accords de partenariat sur le terrain.

A. MESURES D'APPUI INSTITUTIONNEL					
Activité	Calendrier		Responsable	Estimation du coût (en dollars)	
	2010	2011		2010	2011
Renforcer la politique du PAM relative au harcèlement sexuel et à l'abus d'autorité, et suivre sa mise en oeuvre	En cours	En cours	OMH, OSD, bureaux régionaux, bureaux de pays, hauts responsables, Médiateur		
Suivre et évaluer les progrès et les résultats de la mise en oeuvre de la Politique en matière de problématique hommes-femmes	Décembre	Décembre	OEDAM, OEDP bureaux régionaux, bureaux de pays		
Établir le rapport intérimaire sur l'application de la Politique en matière de problématique hommes-femmes qui figurera dans le Rapport annuel sur les résultats	Décembre	Décembre	OEDAM, OEDP	Budget affecté à la coordination	
Discuter des progrès de l'application de la politique au cours des réunions des hauts responsables	Juin	Juin	hauts responsables		
Examiner et remanier le plan d'action		Novembre	OEDP	Budget affecté à la coordination	
A.3. Partenariats et action de sensibilisation					
Élaborer et diffuser les messages du PAM, les outils de sensibilisation et les notes d'information sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OEDC, OEDP, bureaux régionaux/ bureaux de pays	Budget affecté à la coordination	
S'associer à la Journée internationale de la femme ²⁴ et à d'autres manifestations internationales afin de faire connaître les problèmes des femmes ²⁵ et les activités mises en oeuvre par le PAM pour accroître leur autonomie	Mars Octobre Novembre	Mars Octobre Novembre	OEDP, OEDC, bureaux régionaux, bureaux de pays	100 000 ²⁶	
En collaboration avec les partenaires, établir et mettre en oeuvre un plan d'action commun en faveur des femmes englobant la formation, la sensibilisation, la recherche ainsi que le partage des connaissances et de l'information	Janvier à décembre	Janvier à décembre	Le PAM et ses partenaires ²⁷		

²⁴ 2010 sera l'année du quinzième anniversaire de la Conférence de Beijing sur les femmes qui s'est tenue en 1995: Beijing+15. Le PAM va faire le bilan de ses réalisations en matière d'autonomisation des femmes et organisera des manifestations pour célébrer Beijing+15, notamment en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

²⁵ Journée internationale de la femme, 8 mars; Journée mondiale de l'alimentation, 14 octobre; Journée mondiale de l'élimination de la violence contre les femmes, 25 novembre.

²⁶ Y compris les coûts de l'élaboration d'outils de promotion et de l'organisation de manifestations pour célébrer Beijing+15 au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays.

²⁷ Organismes des Nations Unies, instituts d'enseignement et de recherche, partenaires de développement, gouvernements des pays.



A. MESURES D'APPUI INSTITUTIONNEL					
Activité	Calendrier		Responsable	Estimation du coût (en dollars)	
	2010	2011		2010	2011
Encourager la programmation conjointe en ce qui concerne la problématique hommes-femmes dans les pays et utiliser les indicateurs de résultats élaborés par les équipes de pays des Nations Unies	En cours	En cours	bureaux de pays		
A.4. Intégration de la problématique hommes-femmes aux opérations					
Publier une directive sur l'inclusion de la problématique hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets du PAM	Janvier		OED, hauts responsables		
Renforcer les moyens de coordination ²⁸ de l'application de la Politique en matière de problématique hommes-femmes				648 150	648 150
Créer le fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes afin de soutenir une programmation intégrant la problématique hommes-femmes	Janvier		OED, FLB, hauts responsables	2 000 000 ²⁹	
Inclure un souci d'équité entre les sexes dans tous les diagnostics, audits et évaluations	En cours	En cours	OMX, OEDE		

²⁸ Les dépenses de coordination englobent: i) deux postes relevant du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP); ii) un poste de niveau D1 avec un salaire de 251 000 dollars par an, qui est déjà financé; iii) un poste P3 avec un salaire de 151 000 dollars par an; iv) un poste P2 pour un contrat à durée déterminée de deux ans, avec un salaire 132 000 dollars par an; v) trois postes de consultants pour un total de neuf mois, avec un salaire de 8 700 dollars par mois; et vi) plus un montant de 75 000 dollars par an pour les missions et l'appui sur le terrain.

²⁹ Il s'agit là d'une estimation du montant de départ nécessaire au démarrage du fonds.



B. PRIORITÉS DE PROGRAMMATION					
Activité	Calendrier		Responsable	Estimation du coût (en dollars)	
	2010	2011		2010	2011
B.1. Actions ciblées en faveur des femmes					
Fournir une assistance alimentaire aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, aux enfants de moins de 5 ans et aux adolescentes	En cours	En cours	bureaux de pays, bureaux régionaux, OMX	Budget du programme	Budget du programme
Délivrer des cartes de rations d'aide alimentaire du PAM aux femmes, et enregistrer le nombre de femmes titulaires de ces cartes et de femmes qui viennent chercher des vivres	En cours	En cours	bureaux de pays, bureaux régionaux, OMX	Budget du programme	Budget du programme
Faciliter la participation des femmes aux comités de distribution des vivres et assurer le suivi de cette participation au moyen de méthodes qualitatives	En cours	En cours	bureaux de pays, bureaux régionaux, OMX	Budget du programme	Budget du programme
Distribuer des rations à emporter aux filles dans les écoles bénéficiant de l'assistance du PAM où l'écart de fréquentation entre filles et garçons est supérieur ou égal à 15 pour cent dans le primaire et à 25 pour cent dans le secondaire	En cours	En cours	bureaux de pays, bureaux régionaux, OMX	Budget du programme	Budget du programme
B.2. Introduction des nouvelles priorités de programmation ³⁰ Budget: 2 000 000 dollars³¹					
Protéger les femmes et les filles					
Appliquer un plan d'action sur la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle et en assurer le suivi	Janvier à décembre	Janvier à décembre	hauts responsables, OMH, partenaires		
Mettre en œuvre un plan d'action relatif aux résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et en assurer le suivi	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OEDP, OMX, partenaires		
Mobiliser des ressources pour financer la fourniture d'autres combustibles aux femmes qui vivent dans des camps, et en suivre l'impact	Janvier à juin	Janvier à décembre	OED, bureaux de pays/bureaux régionaux et partenaires		
Appuyer la création d'espaces privés sûrs pour les femmes et les filles dans les camps	Janvier à décembre	Janvier à décembre	bureaux de pays/bureaux régionaux partenaires		
Aider à créer des groupes de soutien des femmes dans les camps			bureaux de pays/bureaux régionaux partenaires		
Veiller au respect de l'application des directives du PAM en matière de distribution de vivres, et en assurer le suivi	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OEDP, OMX, partenaires		

³⁰ Le PAM recrutera des partenaires aux niveaux mondial, régional et national et recherchera des sources de financement extérieures pour introduire ces nouvelles priorités de programmation. Il s'agira d'instituts de recherche, d'autres institutions et d'organismes appartenant aux gouvernements nationaux.

³¹ Il s'agit du coût estimatif du démarrage du processus, mais un budget distinct devra être établi pour chaque activité. L'estimation table sur une enveloppe de 100 000 dollars par pays pour 20 pays.



B. PRIORITÉS DE PROGRAMMATION					
Activité	Calendrier		Responsable	Estimation du coût (en dollars)	
	2010	2011		2010	2011
Intégrer une perspective sexospécifique aux programmes de lutte contre le VIH/sida					
Inclure aux programmes et projets du PAM des activités de sensibilisation associant la problématique hommes-femmes, le VIH/sida et la sécurité alimentaire, en ciblant les femmes, les filles, les hommes et les garçons, et évaluer l'impact obtenu au niveau des connaissances et des comportements	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OMX, OEDP, bureaux de pays/bureaux régionaux et partenaires		
Cibler les hommes et les garçons pour les activités de prévention du VIH/sida, d'atténuation de ses effets, de traitement et de soins, et mesurer l'impact sur les connaissances et les attitudes	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OMX, OEDP, bureaux de pays/bureaux régionaux et partenaires		
Améliorer les programmes de SNMI					
Associer les hommes et les garçons aux activités de sensibilisation concernant la nutrition maternelle et infantile, et en évaluer l'impact sur l'évolution des comportements et sur l'état nutritionnel des mères et des enfants	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OMX, OEDP, bureaux de pays/bureaux régionaux et partenaires		
Promouvoir l'égalité des sexes au moyen des programmes d'alimentation scolaire appuyés par le PAM					
Recourir à des méthodes d'apprentissage innovantes pour promouvoir l'égalité des sexes en milieu scolaire, et en évaluer l'impact sur les connaissances et les attitudes des garçons et des filles	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OMX, OEDP, bureaux de pays/bureaux régionaux et partenaires		
Promouvoir des relations positives entre les sexes et appuyer les moyens de subsistance durables					
Créer un système de suivi pour faire en sorte que les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité aux activités VCT et VPF, aux programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation et aux projets "Achats au service du progrès" et en retirent les mêmes avantages	Janvier à décembre	Janvier à décembre	OEDAM, OMX, OEDP, bureaux de pays/bureaux régionaux et partenaires		
Évaluer l'impact des programmes et projets sur les moyens de subsistance des femmes et sur les relations entre hommes et femmes au sein de la famille, y compris sur la condition de la femme			OEDAM, OMX, OEDP, bureaux de pays/bureaux régionaux et partenaires		
Coût total estimé de l'application du Plan d'action du PAM en matière de problématique hommes femmes: 7 049 904 dollars					

ANNEXE I

RÉCAPITULATIF DU BUDGET

CRÉDITS NÉCESSAIRES AUX FINS DU PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES			
Composante	Coût (en dollars) 2010	Coût (en dollars) 2011	Coût total (en dollars) 2012
A. Mesures d'appui institutionnel			
1. Renforcement des capacités			
1.1. Formation à l'analyse différenciée par sexe ¹ à l'intention du personnel du PAM ²	362 776	362 776	725 552
1.2. Formation à l'analyse différenciée par sexe à l'intention des partenaires du PAM (gouvernements hôtes) ³	69 526	69 526	139 052
1.3. Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le programme de renforcement des capacités de gestion	Budget du programme	Budget du programme	Budget du programme
1.4. Formation aux actions de sensibilisation à la problématique à l'intention des fonctionnaires du PAM chargés de l'information	99 000		99 000
1.5. Formation d'un certain nombre de chargés de budget du PAM à une allocation des ressources budgétaires soucieuse de l'égalité des sexes	66 000		66 000
1.6. Formation d'un certain nombre de responsables de programmes de pays à l'audit sur les questions d'égalité entre hommes et femmes	247 000		247 000
1.7. Évaluation des résultats de la formation (consultants)	40 000		40 000
1.8. Trois conseillers pour la problématique hommes-femmes en contrat à durée déterminée dans les bureaux régionaux OMD, OMJ, OMB ⁴	287 000		287 000
Total partiel, renforcement des capacités	1 171 302	432 302	1 603 604

¹ La formation concernant l'analyse différenciée par sexe aura lieu dans le cadre de la formation des formateurs et à l'échelle des pays. Au total, 500 membres du personnel du PAM recevront une formation, la représentation de chaque pays étant proportionnelle au volume des opérations.

² La formation concernant l'analyse différenciée par sexe s'adressera aux principaux membres du personnel chargé des programmes et des politiques, notamment aux conseillers régionaux et aux chefs de programmes.

³ Personnel clé des pouvoirs publics chargé de la problématique hommes-femmes, de la santé, de l'agriculture, de la nutrition, etc.

⁴ Il s'agit là d'une mesure temporaire pendant le renforcement des capacités des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Le montant estimé correspond à trois postes de consultants de niveau III, dont le salaire mensuel de 8 700 dollars, les frais de voyages et les indemnités journalières de subsistance sont à la charge du bureau de pays requérant.



CRÉDITS NÉCESSAIRES AUX FINS DU PLAN D'ACTION INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES			
Composante	Coût (en dollars) 2010	Coût (en dollars) 2011	Coût total (en dollars) 2012
2. Obligation redditionnelle			
2.1. Atelier de sensibilisation à l'intention des partenaires coopérants sur l'obligation de rendre compte de l'application de la Politique en matière de problématique hommes-femmes	50 000		50 000
3. Partenariats et action de sensibilisation			
3.1. Beijing+15: bilan de l'action du PAM au cours de la période 1995–2010 ⁵	100 000		100 000
4. Intégration de la problématique hommes-femmes aux opérations			
4.1. Fonds pour les innovations en faveur de l'égalité des sexes	2 000 000		2 000 000
4.2. Coordination de l'application de la politique (actuelle)	251 000	251 000	502 000
4.3. Coordination de l'application de la politique (nouvelle)	397 150	397 150	794 300⁶
Total partiel, mesures d'appui institutionnel	3 969 452	1 080 452	5 049 904
B. Priorités de programmation			
1. Actions ciblées en faveur des femmes	Budget du programme	Budget du programme	
2. Introduction des nouvelles priorités de programmation	2 000 000		2 000 000⁷
Total partiel, priorités de programmation	2 000 000		2 000 000
TOTAL	5 969 452	1 080 452	7 049 904

⁵ Le PAM fera le bilan de ses réalisations en matière d'autonomisation des femmes et organisera diverses manifestations pour commémorer Beijing+15, dont certaines en collaboration avec la FAO et le FIDA.

⁶ Un poste P3 avec un salaire annuel de 151 000 dollars durant deux ans; un poste P2 avec un salaire annuel de 132 000 dollars durant deux ans; trois consultants en contrat à durée déterminée, pour un total de neuf mois, avec un salaire mensuel de 8 700 dollars par mois; et 75 000 dollars par an pour les missions et l'appui sur le terrain.

⁷ L'expérimentation des nouvelles priorités en matière de programmation dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Un budget estimatif de 2 millions de dollars pour 20 pays servira à financer les activités, y compris la fourniture d'autres combustibles, ce qui contribuera à protéger les femmes qui vivent dans les camps.

ANNEXE II

TERMINOLOGIE RELATIVE À LA PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES

La problématique hommes-femmes (le "genre") fait référence aux attributs sociaux et aux opportunités sociales qui correspondent à l'appartenance au sexe masculin ou au sexe féminin, ainsi qu'aux relations entre femmes et hommes, entre filles et garçons, entre femmes et entre hommes. Ces attributs, ces opportunités et ces relations sont un construit social qui résulte du processus de socialisation; ils sont fonction du contexte et de la période et peuvent évoluer. Le "genre" détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre femmes et hommes du point de vue des responsabilités qui leur sont assignées, des activités qu'ils peuvent entreprendre, de l'accès aux ressources et de leur maîtrise, ainsi que des possibilités de prendre des décisions. La problématique hommes-femmes fait partie intégrante du contexte socioculturel global. (*Bureau de la Conseillère spéciale des Nations Unies pour la parité des sexes et la promotion de la femme*¹)

L'analyse différenciée par sexe est l'étude du processus social axée sur l'examen des rôles que jouent les femmes et les hommes, y compris des questions telles que la distribution des tâches, les activités liées à la production et à la reproduction, l'accès aux ressources et aux avantages et leur maîtrise, et les facteurs socioéconomiques et environnementaux qui influent sur les hommes et les femmes. Cette analyse porte également sur la recherche systématique des effets différents des actions de développement sur les hommes et les femmes. (Comité permanent interorganisations, 2006. *Gender Handbook in Humanitarian Action*, Genève)

Une démarche soucieuse d'équité entre les sexes consiste à "évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes des actions envisagées [...] dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que des hommes dans [...] le cadre des politiques et des programmes [...] de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité des sexes." (Rapport du Conseil économique et social, A/52/3/Rev.1)

L'égalité des sexes s'entend de l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités entre femmes et hommes et entre filles et garçons. Cela ne signifie pas que les femmes et les hommes vont devenir identiques, mais que les droits, responsabilités et opportunités des uns et des autres ne dépendront pas du fait d'être né de sexe masculin ou de sexe féminin. L'égalité des sexes signifie que les intérêts, les besoins et les priorités des hommes et des femmes sont pris en considération [...]. L'égalité entre les femmes et les hommes est à la fois une question qui relève des droits humains et une condition sine qua non et un indicateur d'un développement durable centré sur l'être humain (*Bureau de la Conseillère spéciale des Nations Unies pour la parité des sexes et la promotion de la femme*¹).

L'autonomisation des femmes est l'acquisition par les femmes du pouvoir et de la maîtrise de leur propre vie. Il s'agit de les sensibiliser, de leur donner confiance en elles, de multiplier les choix qui s'offrent à elles, d'accroître l'accès aux ressources et la maîtrise qu'elles en ont, ainsi que d'intervenir pour transformer les structures et les institutions qui renforcent et perpétuent la discrimination et les inégalités fondées sur le sexe. S'agissant d'autonomisation, le processus est aussi important que le but. L'autonomisation vient de l'intérieur [...] Les contributions en faveur de l'autonomisation des femmes doivent aider ces dernières à

¹Voir www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/factsheet1.pdf.



formuler leurs besoins et leurs priorités et à jouer un rôle plus actif dans la défense de leurs propres intérêts et la satisfaction de leurs besoins. L'autonomisation des femmes ne saurait être obtenue isolément; les hommes doivent être associés au processus de changement [...] (*Bureau de la Conseillère spéciale des Nations Unies pour la parité des sexes et la promotion de la femme*²).

Les actions ciblées [...] doivent compenser les conséquences des inégalités entre les sexes, par exemple être privé durablement des droits à l'instruction ou aux soins de santé. Il s'agit là d'un point important dans la mesure où, dans bien des situations, les femmes et les filles sont plus défavorisées que les hommes et les garçons [...] mais il existe un certain nombre de situations dans lesquelles les garçons ou les hommes seront visés par des mesures, par exemple dans les cas où les garçons sont la cible de recruteurs dans les conflits armés [...]. (Comité permanent interorganisations, 2006. *Gender Handbook in Humanitarian Action*, Genève, p. 3)

² Voir www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/factsheet2.pdf.



ANNEXE III**ARTICULATION ENTRE LE PLAN STRATÉGIQUE DU PAM ET SA
POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROBLÉMATIQUE HOMMES-FEMMES****Objectif stratégique 1: Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance
dans les situations d'urgence**

1. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons sont tous victimes des situations d'urgence mais leur vulnérabilité, leurs réactions et leurs mécanismes de survie diffèrent. Même si la réaction immédiate face aux situations d'urgence consiste à sauver des vies, les interventions humanitaires doivent être exécutées en adoptant un angle de vue qui tienne compte de ces différences et répondent plus efficacement à la spécificité des besoins et priorités des femmes, des hommes, des filles et des garçons.
2. Durant les crises humanitaires, les inégalités entre les sexes ont tendance à s'accroître, les femmes assumant généralement alors le rôle de chef de ménage et se trouvant confrontées à des menaces accrues de violence physique et de viol.
3. Les outils de diagnostic du PAM doivent tenir compte de ces différences pour bien cerner les spécificités des besoins et des priorités des hommes et des femmes. Le personnel du PAM doit être à même d'exécuter des analyses différenciées par sexe pour pouvoir mieux répondre à ces différents besoins.
4. Dans les situations d'urgence, l'aide du PAM doit être évaluée en termes d'impact sur la vulnérabilité des femmes, des hommes, des garçons et des filles, et des mesures adaptées devraient être prises pour réduire les risques, s'ils existent. Par exemple, les femmes qui sortent du camp pour chercher du bois de feu afin de faire cuire des aliments et courent le risque d'être violées ou de subir d'autres formes de violence.
5. Les programmes de prévention de la violence sexuelle dans les situations d'urgence doivent concerner toutes les phases de la vie, car certains éléments montrent que les enfants, filles et garçons, de même que les femmes âgées, les veuves et les orphelins, sont également victimes de violences. L'implication des hommes doit être considérée comme un élément de la solution, et il convient de ne pas les réduire au rôle de fauteurs de trouble.

**Objectif stratégique 2: Prévenir la faim aiguë et investir dans la préparation
aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets**

6. Les mesures de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets prises par le PAM ont pour objet de renforcer les moyens de planification préalable et d'intervention des gouvernements et d'améliorer la capacité de résistance des communautés aux chocs. Il est crucial de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les évaluations de la vulnérabilité et dans les systèmes d'alerte précoce de manière à intensifier les efforts mis en œuvre pour assurer la protection des femmes, de leur famille et de leur communauté. Il est tout aussi important d'assurer la participation effective des femmes comme des hommes à la prise des décisions ainsi qu'à la planification et à l'exécution des activités des programmes conçus pour renforcer les capacités d'adaptation et de réaction des communautés en cas de catastrophe.



Objectif stratégique 3: Remettre sur pied les communautés et reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition

7. Après une crise, les stratégies de survie des femmes et des hommes peuvent changer, ce qui oblige à examiner la nouvelle distribution des tâches pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être nutritionnel du ménage. Les interventions axées sur les moyens de subsistance doivent être conçues pour renforcer les moyens dont disposent les femmes et les hommes, en tenant compte du fait que leur accès aux ressources et leur maîtrise de ces dernières diffèrent.
8. Au sortir d'un conflit, il est essentiel d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes pour garantir que femmes et hommes participent sur un pied d'égalité aux activités conçues pour renforcer leurs capacités et créer des actifs, et qu'ils en bénéficient de la même façon.
9. Pour concevoir des activités VCT et VPF dans un souci de parité entre les sexes, il faut prendre en considération non seulement les spécificités des besoins et des priorités des femmes et des hommes, mais également l'impact des activités du point de vue des avantages que les uns et les autres vont en tirer, tout en évaluant et en tenant compte des différences dans les répercussions sur le temps qu'ils y consacrent, leur charge de travail, y compris les activités consistant à s'occuper des enfants, et la sécurité.
10. Tous les outils utilisés au cours de cette phase de transition, notamment les programmes utilisant les bons d'alimentation et les transferts monétaires, devraient faire l'objet d'un suivi étroit pour garantir que l'accès à la nourriture, qui constitue l'objectif principal de ces outils, s'en trouve amélioré pour les femmes. Des données ventilées par sexe doivent être accompagnées de données qualitatives de manière à s'assurer que les femmes bénéficient effectivement de l'assistance du PAM.

Objectif stratégique 4: Réduire la faim chronique et la dénutrition

11. En ce qui concerne les causes et les conséquences de la faim et de la malnutrition, les dimensions sexospécifiques sont les suivantes: la faim affecte différemment les femmes, les hommes, les garçons et les filles et a des conséquences différentes, l'état nutritionnel des femmes ayant de sérieuses répercussions pour les générations futures. L'éducation nutritionnelle est habituellement dispensée principalement aux femmes mais la faim chronique et la sous-alimentation ne peuvent être réduites que si les communautés tout entières, et en particulier les hommes, ont bien conscience de l'importance d'une bonne nutrition maternelle et infantile.
12. Les programmes de SNMI du PAM peuvent servir à surmonter les différences traditionnelles qui existent entre les sexes en matière de soin de la famille en incluant les hommes et les garçons dans les activités d'éducation nutritionnelle et sanitaire. L'égalité d'accès au savoir et à l'information des femmes et des hommes, des filles et des garçons en ce qui concerne les causes et les conséquences de la sous-alimentation des mères et des enfants et sa prévention, peut permettre d'en renforcer les effets.
13. Les programmes d'alimentation scolaire financés par le PAM lui permettent de s'occuper des enfants, ce qui lui donne l'occasion de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de faire comprendre le rôle important qu'elles jouent dans le développement. Les programmes d'alimentation scolaire du PAM sont importants pour réduire le fossé qui existe entre les sexes en matière d'éducation, grâce aux rations à emporter distribuées aux filles, et ils peuvent également servir de point de départ pour



mieux faire comprendre aux enfants combien il importe de donner des chances égales aux filles et aux garçons.

Objectif stratégique 5: Renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux

14. Les stratégies de renforcement des capacités mises en place par le PAM doivent aider les pays partenaires à adopter et appliquer des politiques propres à favoriser la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les processus et décisions ayant une incidence sur leur bien-être et celui de leur famille. Il s'agit notamment de susciter une prise de conscience du rôle essentiel que jouent les femmes dans la lutte pour éliminer la faim.
15. En raison de sa participation aux équipes de pays des Nations Unies et aux processus intéressant les stratégies de réduction de la pauvreté, le PAM est en bonne position pour travailler de concert avec les moyens mis en place au sein des pays pour s'attaquer aux problèmes liés au sexisme en tenant compte des spécificités culturelles et pour préconiser le développement des capacités locales.
16. Les programmes du PAM qui soutiennent l'achat de produits locaux à des petits exploitants vont adopter une démarche intégrant une perspective sexospécifique, en considération des inégalités entre hommes et femmes sur le plan de l'accès aux intrants agricoles, à la technologie, au crédit, aux transports, aux marchés et aux bénéfices.

LISTE DES SIGLES UTILISES DANS LE PRESENT DOCUMENT

AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
BIT	Bureau international du Travail
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FLB	Bureau du budget et de la planification financière
OED	Bureau du Directeur exécutif
OEDAM	Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle
OEDC	Division de la communication et de la stratégie en matière de politiques publiques
OEDE	Bureau de l'évaluation
OEDP	Division des politiques, de la planification et des stratégies
OMB	Bureau régional de Bangkok (Asie)
OMD	Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)
OMH	Division des ressources humaines
OMHD	Sous-Division du perfectionnement du personnel et de l'évaluation professionnelle
OMJ	Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)
OMX	Division de la conception et de l'appui aux programmes
OSD	Bureau de l'Inspecteur général et Division des services de contrôle
SNMI	santé et nutrition maternelles et infantiles
VCT	Vivres contre travail
VPF	Vivres pour la formation